

# Le **Certificat Préparatoire**

aux fonctions de  
Commissaire Aux Comptes



**CNCC**  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

# c'est quoi ?

**Le Certificat Préparatoire aux fonctions de Commissaire Aux Comptes (CPCAC) est un examen qui permettra de débiter un stage professionnel de commissariat aux comptes et pouvoir par la suite passer les épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC)**

## POUR QUI ?

Toute personne titulaire d'un diplôme national de master ou d'un titre ou d'un diplôme conférant le grade de master.

Le diplôme conférant par équivalence 4 UE du DSCG est dispensé du CPCAC et permet de débiter le stage professionnel.

## POURQUOI ?

S'engager dans la voie du commissariat aux comptes sans passer par la filière DCG/DSCG/DEC.

## ET APRÈS ?

Réalisation d'un stage professionnel de 3 ans avant de passer les épreuves du CAFCAC (certificat d'aptitude) qui, une fois obtenu, permettra l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

L'obtention de ces 2 certificats constituera donc un véritable accélérateur de carrière qui boostera l'évolution au sein des cabinets d'audit en France ou à l'étranger.

## Comment s'inscrire ?

Inscription auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires Aux Comptes de votre domicile **entre le 1<sup>er</sup> et le 30 janvier.**

Les éléments constituant le dossier d'inscription sont les suivants :

- ▶ Une lettre de demande d'inscription
- ▶ Un justificatif d'identité et de nationalité
- ▶ Une copie du diplôme conférant le grade de master

## Les supports de révision

- ▶ **Annales du CPCAC**
- ▶ **Cours & annales du DCG**
  - ▶ Comptabilité : UE 9 & 10 du DCG
  - ▶ SITQG : UE 8 du DCG
  - ▶ Interrogation sur les matières juridiques, comptables, financières et fiscales : UE 1, 2, 3, 4, 6 du DCG
  - ▶ Anglais appliqué à la vie des affaires : UE 12 du DCG
- ▶ **Formation CNCC**
  - ▶ Séminaire de présentation des épreuves du CPCAC :
    - ▶ 5 jours pour les épreuves écrites d'admissibilité
    - ▶ 2 jours pour les épreuves orales d'admission

## Panorama de l'examen

LE CPCAC EST D'UN NIVEAU ÉQUIVALENT AU DCG (BAC+3).

Il se compose de **2 étapes** :

### étape 1

#### 2 ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :

- ▶ Comptabilité (3 h, coefficient 3)
- ▶ Systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion - SITQG (2 h, coefficient 2)

Nécessité d'obtenir une moyenne de 10/20 pour être déclaré admissible aux épreuves orales.

Date d'examen : fin mars

### étape 2

#### 2 ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION :

- ▶ Interrogation sur les matières juridiques, comptables, financières et fiscales (1 h, coefficient 3)
- ▶ Anglais appliqué à la vie des affaires (30 min, coefficient 1)

Date d'examen : courant juin



## Les clés du succès



Dégager le maximum de temps pour les révisions



Définir une stratégie de révision en fonction des connaissances & des lacunes sur les matières



Rédiger des fiches mémos pour maximiser l'apprentissage



Être au fait de l'actualité de la profession

Taux d'admissibilité entre 67 & 80 %

Taux d'admission > 2/3

En savoir plus sur : [devenirauditeur.fr](http://devenirauditeur.fr)



# Le CPCAC

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
**bâtisseurs d'une société de confiance**



[www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

200 - 216 rue Raymond Losserand  
75680 Paris cedex 14